Nations Unies S/PV.6774



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6774e séance

Vendredi 18 mai 2012, à 15 h 30

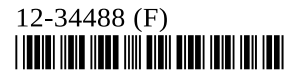
New York

Président :	M. Mehdiyev	(Azerbaïdjan)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Eick
	Chine	M. Yang Tao
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Agasandyan
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Briz Guitiérrez
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

12-34488 (F)





La séance est ouverte à 15 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Guinée-Bissau à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2012/337, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Portugal.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Azerbaïdjan, Chine, Colombie, France, Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Pakistan, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2048 (2012).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2048 (2012). Nous remercions toutes les délégations de leur coopération très active à la rédaction de ce texte.

Pour nous, cette résolution est un nouveau pas en avant dans les mesures prises par le Conseil de sécurité face au coup d'État militaire qui a interrompu le processus électoral démocratique en Guinée-Bissau le 12 avril. La résolution impose des sanctions ciblées contre les auteurs du coup d'État et ceux qui soutiennent cet acte illégal. Aujourd'hui, le Conseil a de nouveau envoyé un message de ferme condamnation et réaffirmé sa politique de tolérance zéro en ce qui concerne la confiscation inconstitutionnelle du pouvoir.

Tout coup d'État contre des autorités démocratiques légitimes est tout simplement inadmissible, tout comme la perturbation illégale d'un processus électoral internationalement considéré comme libre et équitable. Toute solution politique qui a pour effet d'exclure et d'exiler ceux qui bénéficient du plus large appui électoral démocratique, tout en donnant le pouvoir à ceux qui ont perdu les élections, est tout aussi inadmissible. Il s'agit d'un principe fondamental de tout État démocratique fondé sur la primauté du droit.

Le Portugal considère que les sanctions sont un moyen de faire pression sur ceux qui ont fait reculer le processus démocratique en usurpant illégalement le pouvoir.

Nous sommes gravement préoccupés par les informations de plus en plus nombreuses faisant état de violations récurrentes des droits de l'homme par le soi-disant « commandement militaire » et tenons à rappeler que tous les auteurs de ces violations devront rendre des comptes. À cet égard, nous soulignons l'intention du Conseil d'envisager de nouvelles mesures suivant l'évolution de la situation.

La résolution que nous venons d'adopter insiste également sur l'importance de la médiation dans la recherche d'une solution à la crise en Guinée-Bissau. Le Portugal appuie pleinement tout processus de médiation de nature à assurer un rétablissement efficace et crédible de l'ordre constitutionnel.

La résolution souligne également l'importance d'une coordination efficace entre les partenaires internationaux, à savoir l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté des pays de langue portugaise et l'Union européenne. Cette coordination doit comprendre la participation active de l'ONU. Toute solution efficace exigera des efforts conjoints de tous. Par conséquent, le Portugal compte que la résolution permettra de promouvoir une cohésion renforcée et une unité de vues au sein des efforts déployés. Le Portugal est prêt à contribuer activement à cet objectif.

M. Menan (Togo) : Monsieur le Président, je voudrais vous adresser mes vifs remerciements pour votre convocation de la présente séance du Conseil, qui nous a permis d'adopter la résolution 2048 (2012). Je

saisis cette occasion pour vous exprimer, une fois encore, notre gratitude pour la manière remarquable dont vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité en ce mois. Je voudrais enfin exprimer la gratitude de la délégation togolaise à tous les membres du Conseil, qui n'ont ménagé aucun effort pour permettre au Togo de se joindre au consensus qui a prévalu pour l'adoption de la résolution 2048 (2012).

Le Togo s'est joint au consensus qui a prévalu pour l'adoption de la résolution 2048 (2012) suite aux efforts que tous les membres du Conseil, en particulier le Portugal, ont fait pour préserver l'unité du Conseil sur une question qui concerne la région de l'Afrique de l'Ouest. Toutefois, nous avons été surpris de relever que le paragraphe 2 du dispositif, qui énonce la question de la nécessaire coordination entre les partenaires concernés par la situation en Guinée-Bissau, ne figurait pas, sauf mauvaise lecture de notre part, dans le texte dont le Conseil était saisi ce matin. Même si ce libellé ne pose pas de problème à la délégation togolaise, nous pensons que l'esprit de transparence que présuppose toute négociation devrait être respecté à l'avenir.

Un autre aspect du texte porte sur l'inclusion du pan de phrase « illicit drug trafficking ». Le Togo avait fait remarquer lors des discussions, en particulier au niveau des experts, que le recours à une telle expression ne convenait pas, s'agissant de la région de l'Afrique de l'Ouest, même si cette expression est acceptée concernant d'autres régions du monde. Cette position avait été soutenue en février dernier, au moment où le Conseil avait négocié et adopté la déclaration présidentielle qui a sanctionné son débat du 21 février 2012 (S/PRST/2012/2). La délégation togolaise voudrait faire observer que c'est par souci de flexibilité qu'elle a accepté que le projet adopté le soit avec l'inclusion de telles mentions. Elle estime toutefois qu'à l'avenir, le Conseil devrait continuer de parler du trafic de drogue en Afrique de l'Ouest en s'abstenant de faire la distinction entre son caractère licite ou illicite.

M. Loulichki (Maroc) : Le Maroc a voté pour cette résolution car elle envoie un message fort et unanime du Conseil de sécurité pour le rétablissement de la paix et de la stabilité en Guinée-Bissau. Mon pays a voté pour cette résolution compte tenu de l'attachement qu'il a toujours eu et de l'intérêt particulier qu'il a toujours porté à la paix, à la stabilité et au règne de l'état de droit dans cette partie occidentale de notre continent, avec laquelle le Maroc entretient des relations séculaires et un partenariat multiforme.

En effet, dès le déclenchement de la crise en Guinée-Bissau, le Maroc a été parmi les premiers pays à condamner le coup d'État et à appeler au retour à l'ordre constitutionnel, à la libération des personnalités politiques emprisonnées après le coup et au plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Ma délégation a voté pour cette résolution car elle apporte un soutien aux efforts internationaux et régionaux en Guinée-Bissau. À cet égard, nous soutenons tout particulièrement les efforts et l'engagement soutenus de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ainsi que des autres acteurs associés au règlement de cette crise et nous réitérons la nécessité d'une coordination entre ces médiations.

En votant pour cette résolution, le Maroc réaffirme qu'il est entièrement disposé à soutenir les efforts entrepris en vue d'un retour à la stabilité. Nous continuerons à appuyer ces efforts qui, nous l'espérons, permettront de parvenir à une solution politique pacifique et consensuelle, dans l'intérêt du peuple bissau-guinéen.

Enfin, je voudrais saluer et louer le sens politique et l'esprit de compromis dont ont fait preuve les délégations directement concernées pour aboutir à ce texte consensuel. Ceci ne peut que renforcer l'action de la communauté internationale pour aider à l'avènement d'une Guinée-Bissau paisible et stable.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 50.